



AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT N°21-002

1. Dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, l'Union Européenne (UE) a mis en place un Fonds Fiduciaire d'Urgence pour les régions du Sahel et le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord en vue de contribuer à stimuler le développement économique et la stabilité sociale en créant des opportunités pour l'emploi des jeunes, des femmes et des migrants de retour.

C'est dans ce contexte que le projet EJOM (Emploi des Jeunes crée des Opportunités, ici au Mali) a été financé par l'UE, à hauteur de 95.5%, pour une durée de quatre ans (Juin 2017 – Mai 2021). Le projet est mis en œuvre dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Gao et le District de Bamako par un consortium de quatre organisations que sont l'APEJ, ICCO Coopération, WASTE et la SNV qui en assure le lead.

Les facilités accordées par le projet visent la création ou le renforcement de l'entreprise, la création d'emplois, l'accroissement des performances financières et de gestion de l'entreprise. Pour suivre, évaluer et documenter ces performances, le projet a mis en place un dispositif de suivi-accompagnement et d'évaluation de ces entreprises bénéficiaires.

2. Par le présent avis, l'APEJ invite donc les bureaux d'études à manifester leur intérêt pour suivre et documenter le fonctionnement et les performances de 100 micros entreprises subventionnées par le projet EJOM dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Gao et le District de Bamako dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'artisanat utilitaire.

Les services ci-après sont attendus du consultant :

- Suivre et documenter le fonctionnement et les performances réalisées (du point de vue financier, économique « emploi, production, marché », gestion financière, etc.) par les entreprises bénéficiaires de la subvention en cascades du Projet EJOM ;
 - Identifier les difficultés et/ou insuffisances rencontrées et comment celles-ci ont été résolues par les entreprises ;
 - Identifier les besoins de renforcement de capacité/coaching, par domaine de fonctionnement, pour une meilleure performance des entreprises ;
 - analyser les facteurs de succès ou d'échec desdites entreprises ;
 - Tenir au moins une séance de coaching sur les difficultés, insuffisances et les opportunités à saisir pour chaque entreprise ;
 - Enregistrer les données collectées sur la plateforme de suivi-évaluation du projet AKVO FLOW.
3. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (Références similaires).
 4. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée, les références similaires soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et/ou les pages de garde et de signature des contrats de prestations et les copies certifiées conformes du Registre du commerce, du quitus fiscal, du NIF et du certificat de non faillite.

5. Le dossier de candidature doit être fourni en deux (02) exemplaires dont un (1) original et une copie. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention **Manifestation d'Intérêt N°21-002, relative à la Sélection de Cabinets de consultants pour le suivi des performances et le coaching de 100 micros entreprises subventionnées par le projet EJOM.**
6. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **Vendredi 30 avril 2021 à 12 heures** à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'APEJ sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.

7. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :

- La vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
- L'évaluation technique sommaire qui porte sur l'expérience des cabinets au cours des cinq (05) dernières années. Chaque expérience doit être soutenue par une attestation de bonne fin d'exécution et/ou les copies des contrats similaires délivrés par des organismes publics, parapublics ou internationaux.

Missions similaires : formation en entrepreneuriat ou gestion d'entreprises, suivi accompagnement et coaching de PME évoluant dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'artisanat utilitaire, diagnostic sur la situation de PME.

8. A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte de cabinets sera constituée pour soumettre des propositions techniques et financières, conformément au décret n°2015-604/P-RM du 25 septembre 2015 modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
9. **Le présent Avis de Manifestation d'Intérêt remplace celui publié dans le quotidien National l'Essor les Mardi 30 et Mercredi 31 mars 2021.**
10. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser au Département Administration et Finances de la Direction Générale de l'APEJ.

Bamako, le 06 avril 2021

Le Directeur Général



Mamadou BA

